

Angers, le 08 juin 2007

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Principaux de
Collèges publics

Mesdames et Messieurs les Directeurs de
Collèges privés sous contrat

Candidats à l'opération « COLLEGE AU CINEMA »
Pour l'année scolaire 2007-2008

(maintien et entrée dans le dispositif)

Mission de la COordination
des POLitiques interministérielles
et partenariales
et des actions innovantes

Dossier suivi par

Anne-Marie CLEMENCEAU

Annabelle SAINTOBERT

Tél : 02.41.74.35.46

Télécopie : 02.41.74.35.84

Mel : anne-marie.clemenceau@ac-nantes.fr

Cité administrative
15 bis Rue Dupetit-Thouars
49047 ANGERS CEDEX

Objet : Opération « COLLEGE AU CINEMA » 2007-2008

Le comité départemental de pilotage « Collège au cinéma », réuni en séance plénière le 26 mars 2007, a arrêté les dispositions suivantes pour la mise en place de l'opération à la prochaine rentrée scolaire :

I – Cadre général :

Les 45 collèges candidats (maintien ou entrée dans le dispositif) sont retenus (Annexe 1).

Un professeur-relais par niveau, 6^{ème}/5^{ème} - 4^{ème}/3^{ème} est choisi au sein de chaque collège.

La coordination des exploitants de salles partenaires maintient le seuil minimum à 60 élèves et maximum à 150 élèves inscrits par séance pour assurer, lors des projections, des conditions acceptables.

**Pour la période qui couvre septembre à décembre 2007, le prix du billet est maintenu à 2.30 euros par élève et par séance (pris en charge par l'établissement)
A partir du 1er janvier 2008 le prix du billet est fixé à 2.50 euros.**

II – Aspect pédagogique :

1) La programmation des films (présentation Annexe 2)

La liste des films arrêtée par le comité de pilotage après vote des professeurs relais et disponible au C.N.C. est la suivante (tous les titres proposés en 1^{er} choix) :

Niveau 6^{ème}/5^{ème} :

Trimestre I : Les apprentis
Trimestre II : La forêt d'émeraude
Trimestre III : Princesse Mononoké

Pierre Salvadori - France 1995 - 95mn
John Boorman - USA 1985 - 115mn
Hayao Miyazaki - Japon 1997 - 133 mn

Niveau 4^{ème}/3^{ème} :

Trimestre I : Mon ami Machuca
Trimestre II : Au revoir les enfants
Trimestre III : Chat noir, chat blanc

Andres Wood - Chili 2004 - 120 mn
Louis Malle - France 1987- 103mn
Emir Kusturica - France/Allemagne 1997- 128 mn

IL EST IMPÉRATIF QUE CHAQUE ÉLÈVE VOIE LES 3 FILMS DE SON NIVEAU DANS L'ANNÉE SCOLAIRE.

LE COMITÉ DE PILOTAGE RÉUNI LE 26 MARS 2007 A DÉCIDÉ QUE CHAQUE ÉTABLISSEMENT NE SERAIT DÉFINITIVEMENT INSCRIT QU'APRÈS ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT.

Le tableau de programmation des séances (lieux, salles, jours, heures), vous sera remis lors de la réunion des professeurs relais et des exploitants de salles prévue le

Jeudi 13 septembre 2007 à 17 heures au C.D.D.P. d'Angers

ou adressé fin septembre.

Les séances débiteront courant octobre 2007.

En raison de la complexité du dispositif de programmation de circulation des copies de films et de coordination par les exploitants, **les créneaux prévus pour les élèves de votre collège seront impératifs.** (les impossibilités de jours ou d'heures pouvant exister dans votre établissement pour des raisons d'organisation pédagogique, devront m'être communiquées lors du retour d'informations dont je vous ferai la demande dès la rentrée de septembre).

2) La formation des enseignants .

a) Plan Académique de Formation :

3 journées de formation qui visent à donner des outils pratiques et se veut être une aide aux pratiques artistique et culturelle sont prévues à Sablé (72) sous réserve (voir édition du P.A.F. 2007-2008) .

b) Journées départementales de formation :

Pour chaque film de la programmation, il est prévu une journée d'accompagnement pédagogique. Celles-ci se dérouleront toutes au C.D.D.P. d'Angers et de la façon suivante :

8 h 30 à 10 h 30	Programmation du film
10 h 30 à 12 h 30.....	Intervention d'un spécialiste du cinéma
14 h 00 à 17 h 00.....	Elaboration en ateliers de fiches pédagogiques.

c) Calendrier des journées d'accompagnement pédagogique :

Voir annexe 3

d) Réunions des professeurs relais et des exploitants

- e) Les documents d'accompagnement pédagogique (édités par le C.N.C.)
(livrets enseignants et fiches-élèves)

Ces documents seront tenus à la disposition des collègues au C.D.D.P. lors des journées d'accompagnement mentionnées dans l'annexe 3.

A toutes fins utiles, je vous indique que deux sites sont susceptibles d'apporter des informations aux enseignants :

- le site du CRAC de Valence..... <http://www.crac.asso.fr/image>
- le site du cinéma « Le France » à Saint-Etienne . <http://www.abc-lefrance.com>
qui propose une fiche sur chaque film « Collège au cinéma » 2007-2008.

III – Aspects financiers :

1) Transport des élèves vers les salles (lorsque nécessaire) :

La prise en charge de ce coût est assurée par le Conseil Général. Le transporteur est choisi par vos soins. Le remboursement des factures sera effectué par le Conseil Général, après envoi, par le collège, d'un exemplaire de ces factures acquittées, au service des Affaires Culturelles et Sportives du Conseil Général. Ces factures peuvent être envoyées après chaque déplacement.

2) Billetterie :

- a) pour les élèves : conformément au cahier des charges national, le principe de la gratuité est requis ; la prise en charge du coût de la billetterie est donc assurée par l'établissement (rappel : 2.30 € par élève et par séance jusqu'en décembre 2007 puis 2.50 € par élève et par séance à partir du 1er janvier 2008) ;
- b) pour les professeurs accompagnateurs : La séance est gratuite pour 3 accompagnateurs au maximum par classe ; au delà, facturation au tarif élève.

3) Déplacement des professeurs à Angers :

Pour assister aux journées de formation (journées départementales d'accompagnement pédagogique) au C.D.D.P. d'Angers, **les frais de déplacements sont remboursés par le Conseil Général pour les collèges situés hors de l'agglomération angevine.** L'établissement rembourse ces frais au(x) professeur(s) concerné(s) puis adresse la facture au Conseil Général (facture globale mais sous forme d'un état séparé pour les collèges ayant besoin d'un transport pour les élèves).

IV – Aspect contractuel de l'opération :

Je tiens à mettre l'accent sur la notion de contrat que comporte l'entrée dans le dispositif « Collège au Cinéma ».

En effet, l'objectif poursuivi est, non pas de procurer un simple divertissement aux élèves, mais bien de leur permettre d'acquérir, d'enrichir et de diversifier leur culture cinématographique, ainsi que de parfaire leurs pratiques culturelles et civiques. La poursuite de cet objectif implique donc un **engagement de la part des collèges partenaires** :

- **Le chef d'établissement s'engage** à accompagner activement l'opération en veillant à l'application rigoureuse de l'ensemble de ses modalités, en facilitant notamment l'assiduité des enseignants impliqués aux journées d'accompagnement, en organisant également avec soin l'accompagnement des élèves lors des déplacements pour les séances.
- **Les enseignants s'engagent** à suivre les journées de formation prévues (calendrier en annexe 3) et à assurer un réel accompagnement pédagogique en amont et en aval des projections. Ils s'engagent également à veiller au comportement des élèves lors des projections afin que celles-ci se déroulent dans le respect de la discipline indispensable à leur bon fonctionnement. Tout manquement grave à cet égard me conduirait à exclure du dispositif le collège concerné.

Dès la rentrée de septembre, je vous adresserai une nouvelle demande d'informations concernant notamment les **effectifs précis d'élèves** par niveau et par classe, le nom et le **nombre d'enseignants impliqués**, le nom du (des) professeur(s)-relais, et comportant un engagement écrit du chef d'établissement et des professeurs impliqués.

Pour l'Inspecteur d'Académie,
L'Inspecteur d'Académie Adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Serge ROUX', written on a light background.

Serge ROUX

Pièces jointes : Liste des collèges candidats (annexe 1)
Liste des films sélectionnés pour 2007-2008 (annexe 2)
Dates de la formation pédagogique et des réunions professeurs relais (annexe 3)

